

ACCORD DU MAIRE AU NOM DE L'ÉTAT A UNE **AUTORISATION DE TRAVAUX POUR UN E.R.P**

CADRE 1: DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

déposée le 24/01/2023

par: UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE demeurant à : 1 rue Thomas Becket 76821 Mont-Saint-Aignan représenté par : Monsieur Joël ALEXANDRE

pour: Travaux d'aménagement

sur un terrain sis à : 11 rue Thomas Becket - Amphitéâtre 38

76130 MONT-SAINT-AIGNAN

AUTORISATION DE CONSTRUIRE n° AT 076 451 23 00003 2023.344

Parcelles concernées:

AR94: 41 169 m2

LE MAIRE

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public sus-visée (cadre 1),

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 161-1, L 122-3, R 162-8 à R 162-13, R 164-1 à R 164-5, R 122-10 à R 122-13, et R 143-1 à R 143-21,

Vu le décret n°95-60 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité en date du 16/03/2023,

ARRÊTE

Article unique: les travaux sont autorisés, sous réserve de respecter les prescriptions imposées par le service consulté.

La présente décision est transmise au représentant de l'État le 30 MARS 2023 conditions prévues à l'article L. 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

le 27/03/2023

pour le maire et par délégation

Bertrand CAMILLERAPP

adjoint au maire chargé de l'urbanisme et du patrimoine

www.montsaintaignan.fr